

Paris, le 14 avril 2017

Monsieur le Président
Association professionnelle nationale des militaires
de la gendarmerie du XXIème siècle

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos propositions en réponse à votre questionnaire.

RETRAITE :

Les gendarmes ont été particulièrement sollicités lors des dernières réformes des retraites notamment par le rattrapage du taux de cotisation, de l'augmentation de la durée de cotisation, du report des limites d'âges... Nous avons un métier qui « brise physiquement ». Les gendarmes subissent un taux d'invalidité élevé au moment du départ en retraite. Les militaires de la gendarmerie n'ont jamais failli au devoir de solidarité nationale et ont pris leurs responsabilités en silence. Cependant, alors que les conditions de travail se durcissent, différents programmes des candidats à la présidentielle de 2017 évoquent des réformes complémentaires, parfois radicales. Quels sont vos projets concernant le régime des retraites des gendarmes et, par extension de l'ensemble des militaires français ?

Les mesures que vous dénoncez ont été prises par les gouvernements successifs qui ont fait passer le départ à la retraite de 60 à 62 ans et imposé l'augmentation de la durée de cotisation à l'ensemble des salariés. Les militaires sont directement concernés. Pour les militaires comme pour l'ensemble des salariés, nous voulons revenir à la situation antérieure en termes d'âge de départ et de durée de cotisation. Il faut restaurer le droit à la retraite à 60 ans avec 40 années de cotisations pour les Français. Les moyens existent pour financer les retraites, augmenter les pensions. Et cela est d'autant plus justifié pour les métiers physiquement exigeants comme celui des gendarmes.

LIBERTÉ D'EXPRESSION DES MILITAIRES :

Les Associations Professionnelles Nationales de Militaires (APNM) ont bénéficié d'un premier cadre législatif en 2015. Quel est votre regard sur cette nouvelle forme d'expression dont bénéficient les militaires ? Quelles mesures prendrez-vous concrètement pour assurer la protection des membres de ses APNM parfois victimes de discrimination ? Dans une société de plus en plus informée, à travers les médias et les réseaux sociaux, les militaires ne veulent pas se sentir en marge.

Quelles sont vos propositions de candidat permettant aux APNM de défendre pleinement la condition militaire ?

Deux arrêts de la cour européenne des droits de l'homme ont ouvert la voie à un droit nouveau pour les militaires qui bouleversent l'institution militaire. Ces deux arrêts du 2 octobre 2014, stipulent que « *l'interdiction générale et absolue faite aux militaires de créer et d'adhérer à un groupement à caractère syndical, de même que l'interdiction de principe pour un tel groupement d'agir en justice pour défendre les intérêts de ses membres, portés par le code de la défense (article L.4121-4), sont incompatibles avec l'article 11 de la convention des droits de l'homme*¹. »

La Cour a toutefois précisé que « *des restrictions, mêmes significatives, peuvent être apportées dans ce cadre aux modes d'action et d'expression d'une association professionnelle et des militaires qui y adhèrent, compte-tenu de la spécificité des missions incombant aux forces armées,* » qui « *exige une adaptation de l'activité syndicale qui, par son objet, peut révéler l'existence de points de vue critiques sur certaines décisions affectant la situation morale et matérielle des militaires.* »

La création des associations professionnelles nationales des militaires (APNM) est désormais autorisée par la loi du 28 juillet 2015 et elles doivent trouver leur place dans les institutions pour défendre les intérêts de leurs membres. À cet effet, nous veillerons à ce qu'elles soient dotées des moyens leur permettant de s'exprimer au nom de leurs mandants, qu'elles bénéficient des moyens en matière de locaux, de capacités de réunions et de formation afin qu'elles soient en mesure de s'exprimer sur les affaires qui les concernent et de contribuer au développement de la concertation. Nous partageons votre préoccupation de protection des représentants contre toute discrimination : la reconnaissance de moyens de fonctionnement pérennes est une garantie pour inscrire leur existence dans le paysage institutionnel.

FEUILLE DE ROUTE SOCIALE DES FORCES DE SÉCURITÉ :

En avril 2016, un protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers de la Gendarmerie Nationale a été signé par le Ministre de l'Intérieur et les représentants des personnels de la gendarmerie. Comptez-vous poursuivre la mise en œuvre de cette feuille de route sociale et respecter son cadencement ?

Notre volonté de sortir des budgets d'austérité pour les forces de sécurité et d'améliorer les conditions de vie et de carrière des hommes et des femmes qui les composent nous conduisent à nous engager à poursuivre la mise en œuvre de ce protocole. Il pourrait être étendu à la lumière des travaux des « états généraux de la sécurité et de la sûreté intérieure » (voir ci-après).

PROCÉDURE PÉNALE :

La procédure pénale actuelle est particulièrement complexe et génère au quotidien de grandes difficultés pour l'enquêteur de constater les infractions à la loi pénale et faire droit aux victimes. Il importe aujourd'hui

¹ Article 11 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : 1- toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

de revoir les modalités d'action des enquêteurs afin de garantir un allègement des pièces de procédures accompagnant les investigations. Quelles propositions faites-vous pour rationaliser les dispositions du code de procédure pénale et faciliter le travail des enquêteurs ? En qualité de candidat à la Présidence de la République, quelles mesures proposez-vous afin de mettre en place une politique pénale visant à rétablir l'autorité de l'État et celle des hommes et des femmes qui l'incarnent ?

En matière de sécurité, nos maître-mots sont prévention, dissuasion, sanction. Nos principes d'organisation sont le service public et la protection des libertés publiques par le contrôle des juges. Nous organiserons un débat national via des « états généraux de la sécurité et la sûreté intérieure » dans le cadre du processus constituant. Cela permettra de remettre à plat les moyens financiers, législatifs, humains et techniques permettant d'assurer la sécurité. Il s'agira d'évaluer tous les dispositifs existants votés depuis 2002 afin de préparer l'abrogation des mesures inefficaces, disproportionnées ou contreproductives.

Nous réaffirmerons l'autorité de l'État et des personnels qui le représentent, en donnant aux policiers, aux gendarmes et aux institutions judiciaires les moyens d'accomplir leurs missions dans des conditions décentes d'exercice.

BUDGET ET EFFECTIF DE LA GENDARMERIE :

Le budget de la gendarmerie est régulièrement sous-dimensionné. Les factures et les loyers impayés en 2016 pèseront sur le budget 2017. La mise en réserve des crédits bloque, dès à présent, l'achat de véhicules et perturbera la gestion des carburants. Quelles perspectives budgétaires proposez-vous pour répondre à ces difficultés manifestes et pérennes ? De manière plus large, quels sont pour vous les axes d'efforts budgétaires prioritaires ?

Les gouvernements successifs, au nom de l'austérité, ont produit des effets dévastateurs sur les effectifs et la formation des policiers et des gendarmes. Il est temps de renforcer vraiment les moyens humains en quantité et en qualité. Pour cela, il faudra assurer un recrutement de 10 000 personnels supplémentaires, notamment le recrutement de 5000 agents administratifs pour libérer policiers et gendarmes des tâches administratives, ramener les effectifs à leur niveau de 2007 (soit l'embauche de 3000 agents), et un doublement des effectifs de police scientifique et technique (recrutement de 2000 agents). Le budget devra permettre d'apporter des moyens en matériel suffisants, adaptés aux missions.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous invite également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise